



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
14 octobre 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-troisième session

Genève, 5-9 décembre 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi
des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet
des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contributions de la CNUCED

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'alinéa n) du paragraphe 18 du Mandat de Doha, la CNUCED contribue à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Elle participe également à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le présent document donne, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée par la CNUCED au cours de la période allant de juillet 2015 à juin 2016.



Introduction

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait « recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement » (par. 27). À cette fin, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à « participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour » (par. 27 a)).

2. À sa treizième session, tenue à Doha en avril 2012, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé qu'elle devrait « mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement » (Mandat de Doha, par. 18 n)).

3. Le présent document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et sur la contribution apportée à cet égard par la CNUCED au cours de la période allant de juillet 2015 à juin 2016.

I. Commerce international

A. Progrès accomplis

4. Sept ans après la crise financière, l'économie mondiale reste marquée par la fragilité financière et l'atonie de la croissance et de la demande. La croissance du commerce se poursuit, mais à un rythme de 2,5 %, c'est-à-dire moins rapidement qu'au cours des dix années précédant la crise de 2008-2009 (6,8 %). Le commerce international repose toujours en grande partie sur les mouvements de biens physiques. Le commerce des services continue cependant de croître, mais à partir d'un niveau plus faible. Le système commercial multilatéral a connu de nouveaux revers et la plupart des pays les plus vulnérables ont dû faire face à une détérioration des termes de l'échange due à leur forte dépendance aux produits de base dont les prix ont fortement chuté.

B. Contribution de la CNUCED

5. La CNUCED a aidé les États membres à résoudre les problèmes liés à l'évolution de l'environnement commercial pour tirer parti d'une économie ouverte tout en réduisant les coûts.

6. Lors de la Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes, qui s'est tenue les 23 et 24 mai 2016, les experts ont réfléchi aux moyens de garantir la cohérence entre la politique commerciale et l'action en faveur de l'émancipation économique des femmes et mis en lumière des méthodes permettant de concevoir et de mettre en œuvre des mesures porteuses de changement pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

7. À sa quatrième session, qui s'est tenue du 18 au 20 mai 2016, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement s'est penchée sur l'expérience acquise et les enseignements tirés des activités menées pour renforcer la

cohérence entre les politiques, les réglementations et la libéralisation du commerce en tant que moyen de promouvoir le secteur des services. Plusieurs participants ont souligné à quel point ces discussions étaient importantes pour parvenir à une meilleure compréhension des questions fondamentales de politique qui se posent dans les domaines de l'économie de services et du commerce.

8. L'examen par la CNUCED des exportations de produits verts ont pour but d'aider les pays à définir les moyens dont ils disposent pour s'orienter vers des modèles de développement plus respectueux de l'environnement et à réaliser cette transition afin de favoriser la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale. Dans ce cadre, la CNUCED a organisé des ateliers nationaux en Éthiopie les 22 et 23 décembre 2015 et à Oman les 23 et 24 février 2016.

9. L'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) impose la publication et la mise à disposition de renseignements sur les procédures et les réglementations en matière d'importation et d'exportation. Dans le cadre de ses activités de collecte de données sur les mesures non tarifaires, la CNUCED a organisé une réunion d'experts qui a fait le point sur les problèmes relatifs à la classification des mesures non tarifaires et a engagé un processus visant à contrôler cette classification de manière permanente afin qu'elle reste adaptée aux besoins des décideurs, des chercheurs et des entreprises. La CNUCED a supervisé des ateliers de formation consacrés à la classification des mesures non tarifaires et à la collecte de données sur ces mesures au Cambodge, en Espagne, en Indonésie, au Kenya et à Singapour. Par ailleurs elle a entrepris, avec l'Institut de recherche de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Asie de l'Est, un projet sur ce thème dans les 10 États membres de l'ASEAN (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam) qui a débouché sur la création d'une base de données (<http://asean.i-tip.org>) et sur l'élaboration de rapports d'analyse sur les différents pays basés sur les mesures non tarifaires répertoriées.

10. En 2015, la CNUCED a étendu les services d'assistance technique et de renforcement des capacités qu'elle fournissait aux pays en développement et aux pays les moins avancés à des fins de sensibilisation et de mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Elle a en particulier contribué au renforcement des comités nationaux de la facilitation des échanges, un des points clés de l'Accord, afin de faciliter sa mise en œuvre au plan interne et la coordination des mesures engagées à cet effet. Elle a également participé à la révision de la recommandation de l'ONU relative aux organismes nationaux de facilitation du commerce.

11. Dans son rapport intitulé *Trading into Sustainable Development : Trade, Market Access and the Sustainable Development Goals*, la CNUCED a dressé un panorama du nouvel environnement commercial en vue d'aider les décideurs à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques commerciales. Elle a aussi examiné les interactions complexes observées entre les conditions d'accès aux marchés (tarifs douaniers, mesures non tarifaires et connectivité physique avec les marchés) et les facteurs déterminants du développement durable.

12. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/63, de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, la CNUCED a beaucoup aidé les pays en développement et les pays en transition à mettre en place leurs régimes de concurrence. Elle a commencé à mettre en œuvre son programme de renforcement des institutions et des capacités dans le domaine des politiques de concurrence et de protection des consommateurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ce programme, qui se déroulera sur plusieurs années, couvre huit pays : l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Territoire palestinien occupé et la Tunisie.

13. La septième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives s'est tenue à Genève du 6 au 10 juillet 2015. La Conférence a réalisé des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence en Albanie, aux Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et a reçu une proposition de révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur préparée par le secrétariat de la CNUCED et les groupes de travail associés, et que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 22 décembre 2015 dans sa résolution 70/186. Les principes directeurs révisés contiennent de nouveaux chapitres consacrés aux services financiers, au commerce électronique, aux bonnes pratiques commerciales ainsi qu'au règlement des litiges et à la réparation. Par cette même résolution, l'Assemblée générale a créé un groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur chargé de suivre la mise en œuvre des principes directeurs. Ce groupe offre en outre une tribune pour l'échange des bonnes pratiques, contribue au renforcement des capacités des pays en développement et leur fournit une assistance technique à cet effet.

14. En collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth et l'Institut international de l'océan, la CNUCED a organisé du 8 au 10 mai 2016 un séminaire international intitulé *Oceans Economy and Trade : Sustainable Fisheries, Transport and Tourism* afin de passer en revue et d'envisager les idées novatrices et les meilleures pratiques qui permettraient de réaliser l'objectif de développement durable 14. Le séminaire a souligné la forte interdépendance entre les différents secteurs de l'économie maritime et les conséquences qui en découlent pour la coordination stratégique des politiques en faveur de la conservation et de l'exploitation durables des océans et de leurs ressources. La CNUCED a publié un rapport à ce sujet (*Sustainable Fisheries : International Trade, Trade Policy and Regulatory Issues*), qui défend la viabilité des pêches et présente dans les grandes lignes un programme de transformation en la matière ainsi que des moyens de remédier à la situation dramatique dans laquelle se trouve actuellement le patrimoine océanique.

15. La CNUCED a poursuivi la mise en œuvre du projet sur le renforcement des capacités des pays en développement dans l'optique de la transition vers le transport durable des marchandises (*Building the capacities of developing countries to shift towards sustainable freight transport*), financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement. En mars 2015, elle a organisé à Nairobi un atelier de formation et de renforcement des capacités avec l'objectif de donner aux pays sans littoral et aux pays de transit les moyens de concevoir, de développer et de mettre en place des stratégies et des solutions en matière de transport durable de marchandises. La deuxième phase du projet vise à renforcer les capacités de petits États insulaires en développement des Caraïbes à mettre en place des systèmes durables de transport de marchandises.

16. La quatrième session de la Réunion d'experts plurianuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce, qui s'est tenue du 14 au 16 octobre 2015, a été consacrée aux systèmes durables de transport de marchandises. Elle s'est principalement intéressée aux perspectives pour les pays en développement et a constitué une plateforme pour le dialogue sur les politiques à mener et les discussions de fond sur des questions clés touchant à la fois le développement durable et le transport de marchandises.

II. Produits de base

17. Dans le document final qu'ils ont adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005, les participants au Sommet ont souligné que « les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base [devaient] être gérés » et qu'il fallait soutenir « les efforts que [déployaient] les pays dont l'économie [était] tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base ». Dix ans plus tard,

le Sommet des Nations Unies sur le développement durable a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont la cible 2.c prévoit d'adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires.

18. Plusieurs pays en développement restent fortement tributaires des produits de base, qui sont leur principale source de recettes d'exportation, d'emplois, d'activités génératrices de revenus et d'épargne intérieure et ont besoin d'autres sources de croissance.

19. À sa douzième session, tenue à Accra en avril 2008, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a proposé un mandat global, qui ancre les travaux de son secrétariat dans les domaines du commerce des produits de base et du développement (Accord d'Accra, par. 91). Le Mandat de Doha prévoit d'aider les pays en développement tributaires des produits de base à définir et à mettre en œuvre des politiques appropriées à tous les niveaux pour atténuer les effets de l'instabilité des prix de ces produits et à formuler des stratégies de développement durable et équitable, en particulier des stratégies qui favorisent la création de valeur et la diversification économique (par. 27).

A. Progrès accomplis

20. En 2015, les prix de la plupart des produits de base agricoles, énergétiques (pétrole et gaz) et miniers (cuivre, nickel et minerai de fer) ont baissé. Dans de nombreux cas, cette tendance générale s'est accompagnée de fluctuations à court terme. Ces évolutions ont eu des répercussions importantes pour les économies des pays en développement tributaires des produits de base et les différents acteurs des chaînes de valeur mondiales, des personnes travaillant dans les champs aux consommateurs finaux.

B. Contribution de la CNUCED

21. La CNUCED a mené diverses activités (analyse des politiques, organisation de réunions intergouvernementales et assistance technique) dans le but d'aider les pays en développement tributaires des produits de base à faire face aux problèmes rencontrés dans ce secteur et à exploiter les gains tirés de la production et du commerce de ces produits.

22. À sa huitième session, tenue les 21 et 22 avril 2016, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a débattu de l'évolution récente des marchés et des problèmes nouveaux rencontrés dans ce contexte, ainsi que des mesures qui permettraient de parvenir à une croissance équitable et à un développement durable fondés sur ces produits. Les experts ont examiné les efforts déployés par la CNUCED pour développer la production des produits de base dans les pays en développement qui en sont tributaires, améliorer la sécurité alimentaire et accroître la compétitivité des exportations, dans le but de réaliser les objectifs de développement durable.

23. En collaboration avec les membres d'ONU-Énergie, mécanisme de collaboration interinstitutions dans le domaine de l'énergie, la CNUCED contribue à l'élaboration d'une stratégie cohérente pour un système énergétique durable, en particulier dans les pays en développement. La dix-septième Conférence sur le négoce et le financement du pétrole, du gaz et des mines en Afrique, organisée par la CNUCED du 23 au 26 novembre 2015 à Khartoum, a rassemblé plus de 700 participants. Elle a essentiellement porté sur la création d'emplois plus stables et décents, sur la protection de l'environnement et sur les moyens de favoriser la croissance économique et l'intégration sociale. Il a été reconnu que le développement de contenu local était le principal moteur de la création d'emplois, du renforcement des capacités et du transfert de technologie.

24. Le 17 décembre 2015, la CNUCED a tenu une réunion-débat consacrée à la chute des prix des produits de base et aux conséquences de cette chute pour le pays exportateurs, qui s'inscrivait dans le cadre d'une série de réunions de haut niveau organisées en collaboration avec le Gouvernement kényan en marge de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi. Les intervenants se sont intéressés à l'incidence du ralentissement observé dans le supercycle des produits de base sur la soutenabilité de la dette extérieure des pays en développement tributaires des produits de base et ont discuté des principales conséquences pour les politiques.

25. Le rapport 2015 de la CNUCED sur les produits de base et le développement (*Commodities and Development Report 2015*) a porté sur les principaux problèmes auxquels sont confrontés les petits exploitants agricoles des pays en développement, notamment l'industrie agroalimentaire, la production de produits de base et le développement durable. Il contient des recommandations sur les conditions à réaliser pour que les petits exploitants réalisent leur potentiel d'entreprise commerciale durable intégrée dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

26. Dans le cadre du programme de la CNUCED relatif aux produits de base agricoles, le portail Internet d'information sur les marchés et le commerce des produits de base a été mis à jour et comprend désormais des renseignements sur 11 produits agricoles, à savoir l'ananas, les bananes, le cacao, le café, le coton, la gomme arabique, l'huile de palme, la mangue, la noix de coco, le soja et le thé. Des efforts ont également été réalisés pour enrichir les descriptifs des produits de base, établis à l'origine en français, en y ajoutant des traductions en anglais et en espagnol.

III. Investissement et développement des entreprises

27. Le Consensus de Monterrey, adopté à l'issue de la première Conférence internationale sur le financement du développement (2002), a souligné l'importance des flux internationaux de capitaux privés, notamment des investissements étrangers directs (IED), dans les initiatives nationales et mondiales en faveur du développement. Plus récemment, le Programme d'action d'Addis-Abeba, document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015), a reconnu « l'importance de la contribution de l'investissement direct, notamment l'investissement étranger direct, au développement durable » (par. 45). Dans le Programme d'action, la CNUCED est priée « de poursuivre son programme actuel de réunions et de consultations avec les États Membres sur les accords relatifs aux investissements » (par. 91).

28. En 2011, la déclaration de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a souligné « qu'un secteur privé dynamique, fonctionnel et conscient de ses responsabilités sociales – les petites et moyennes entreprises en particulier – et un encadrement juridique approprié favoris[ai]ent de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, la concurrence, l'innovation et la diversification économique » (par. 8 b)). La nécessité de fournir une assistance ciblée aux petites économies vulnérables structurellement faibles a été réaffirmée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appelle à « ... stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux » (objectif de développement durable 10, cible 10.b).

29. En 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a souligné l'importance d'un certain nombre de domaines du programme de travail de la CNUCED sur l'investissement, notamment ceux de l'IED, des entreprises et de la gouvernance des

entreprises. Dans son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons » (annexe de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale), la Conférence a affirmé la nécessité « de créer, au niveau national comme au niveau international, des conditions favorables ainsi que de poursuivre et de renforcer la coopération internationale, notamment dans les domaines financier, de la dette, du commerce et des transferts de technologie, comme convenu mutuellement, de l'innovation et de la création d'entreprises, du renforcement des capacités, de la transparence et du respect du principe de responsabilité » (par. 19).

30. En 2015, le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 a abondé dans le sens de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en préconisant un appui au développement des entreprises (« Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers », objectif de développement durable 8, cible 8.3). Le document final souligne également l'importance de plusieurs autres domaines du programme de travail de la CNUCED, à savoir : la gouvernance des entreprises (« Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité », objectif de développement durable 12, cible 12.6), la facilitation du commerce (« Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux », objectif de développement durable 16, cible 16.6) et la promotion de l'investissement (« Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés », objectif de développement durable 17, cible 17.5).

A. Progrès accomplis

31. En 2015, les flux d'IED ont augmenté pour atteindre 1 760 milliard de dollars (+38 %), leur plus haut niveau depuis la crise économique et financière mondiale de 2008-2009. La part des pays développés bénéficiaires des entrées d'IED dans le monde s'est accrue, passant de 41 % en 2014 à 55 % en 2015, alors que les pays en développement et les pays en transition étaient depuis cinq ans les principaux destinataires de l'IED mondial. Les flux d'IED à destination des pays en développement, exception faite de ceux destinés aux centres financiers des Caraïbes, ont atteint un nouveau record de 765 milliards de dollars (+9 %).

32. Après avoir diminué pendant trois ans, les flux d'IED en provenance des pays développés, tirés par l'Europe et, dans une moindre mesure, par le Japon, ont augmenté de 33 % pour atteindre 1 100 milliard de dollars. Ainsi, en 2015, les pays développés ont été à l'origine de 72 % des flux d'IED, contre 61 % en 2014. Les sorties d'IED ont baissé dans la plupart des pays en développement et des pays en transition, à l'exception notable de la Chine, dont le total des sorties d'IED est resté élevé, passant de 123 milliards de dollars à 128 milliards de dollars.

33. En 2015, 31 nouveaux accords internationaux d'investissement (AII), dont la plupart contenaient des dispositions relatives au développement durable, ont été conclus, portant le nombre total d'AII à 3 304. En outre, on a recensé en 2015 70 nouvelles procédures de règlement de différends entre investisseurs et États, ce qui est un record. Les pays développés sont de plus en plus souvent visés par ces procédures, dont un tiers sont engagées au titre du Traité sur la Charte de l'énergie. La plupart des requérants sont originaires de pays développés.

B. Contributions de la CNUCED

34. En 2015, la CNUCED a consacré son rapport sur l'investissement dans le monde à la réforme de la gouvernance de l'investissement international, en vue de promouvoir une perspective de développement durable. Ce rapport contenait une analyse du régime des AII et des différends entre investisseurs et États, ainsi que de l'imposition des entreprises dans le monde. Il proposait une feuille de route pour la réforme du régime de l'investissement international et une panoplie de mesures visant à aider les pays à élaborer des modèles d'accords d'investissement afin de mieux appuyer les objectifs de développement durable. En matière de fiscalité, le rapport présentait des options visant à aligner les politiques de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales des entreprises sur les politiques d'investissement favorisant la participation du secteur privé étranger aux économies nationales.

35. Le texte issu du Forum mondial de l'investissement de 2014 a été pris en compte dans le résumé du Président de la table ronde ministérielle, qui a constitué une contribution utile aux débats tenus lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015) et du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (New York, 25-27 septembre 2015).

36. Conformément aux textes issus des grandes conférences, la CNUCED aide plusieurs pays, en particulier les pays les moins avancés (PMA), à renforcer leurs capacités institutionnelles en vue de promouvoir un climat d'investissement favorable au développement par le biais de l'analyse des politiques et de l'assistance technique. En ce qui concerne la promotion de l'investissement, la CNUCED a continué à travailler en étroite collaboration avec les organismes de promotion de l'investissement en vue d'accroître la visibilité et la viabilité des perspectives de promotion des investissements verts, notamment par le biais de sa plateforme en ligne sur l'IED vert. En 2015, le prix de la promotion de l'investissement a récompensé des organismes de promotion de l'investissement ou l'excellence dans la promotion en ligne de l'IED vert. La CNUCED a aussi continué de collaborer avec les organismes d'investissement extérieur en évaluant formellement le respect des objectifs de développement durable par 101 organismes.

37. En 2015, la CNUCED a poursuivi ses examens de la politique d'investissement des pays en développement. À ce jour, les examens de 43 pays, dont la moitié sont des PMA, ont été achevés, et cinq autres examens sont en cours (Bosnie-Herzégovine, Congo, Kirghizistan, Madagascar et Soudan), ainsi que le premier examen régional de la politique d'investissement de l'Europe du Sud-Est.

38. La CNUCED a continué d'aider les pays à déterminer quelles réformes pourraient permettre de mieux aligner le régime des AII sur les principes du développement durable. La version actualisée du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, auquel les pays continuent de se référer pour réviser leurs politiques relatives aux AII, apporte une contribution essentielle dans ce domaine. À ce jour, 100 pays ont utilisé le Cadre de politique de l'investissement pour examiner leurs réseaux d'AII, et environ 60 pays s'en sont servi pour élaborer des clauses d'accords. La CNUCED a aussi publié sa feuille de route pour la réforme du régime des AII, qui propose des options pour les pays cherchant à réviser leurs politiques nationales d'investissement et prévoit des stratégies visant à améliorer le climat de l'investissement multilatéral. Comme le préconise le Programme d'Action d'Addis-Abeba (par. 91), la CNUCED a poursuivi ses activités de formation de consensus, en particulier dans le cadre de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable dont la quatrième session, en mars 2016 a abordé la question de la transformation du régime des AII. Elle a aussi poursuivi ses activités de renforcement des capacités destinées à aider les pays à négocier des accords d'investissement.

39. Les objectifs de développement durable, ainsi que les textes issus des grandes conférences, préconisent des efforts particuliers dans le domaine de la gouvernance des entreprises. À cet égard, l'Initiative des bourses pour un investissement durable est devenue un catalyseur important de la promotion d'une conduite responsable chez les entreprises. En 2015, le nombre de membres de l'Initiative s'est accru, atteignant 48 bourses réparties dans 52 pays et représentant près de 48 000 milliards de dollars de capitalisation. Du 4 au 6 novembre 2015, la CNUCED a également organisé la trente-deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui a débattu de l'application des normes internationales en matière de publication d'informations et des mesures destinées à en assurer le respect.

40. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des documents finaux plus anciens, notamment le Consensus de Monterrey et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, préconisent la mobilisation de financements privés en faveur du développement et soulignent la nécessité fondamentale de favoriser le bon fonctionnement du secteur des entreprises. Dans cet esprit, la CNUCED a poursuivi ses activités d'assistance technique en faveur de la facilitation du commerce, notamment par le biais de ses portails de réglementation (e-regulations) et d'enregistrement (e-registration) en ligne qui favorisent la transparence et une meilleure gouvernance du secteur des entreprises, ainsi que l'amélioration du cadre opérationnel des petites entreprises. Elle a également soutenu le développement de l'entrepreneuriat en diffusant son Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, qui vise à aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces en vue de créer un environnement favorable aux petites entreprises.

41. Conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui invitaient à promouvoir les droits des femmes, notamment leur indépendance économique, la CNUCED a continué faire de l'autonomisation des femmes une priorité. Le programme Empretec a favorisé le développement de l'entrepreneuriat féminin, notamment au moyen du prix de la femme chef d'entreprise, qui a été décerné à des femmes chefs d'entreprises originaires de 12 pays en développement et PMA.

IV. Cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux

42. Les participants de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009, ont entamé un dialogue sur la nécessité de transformer l'architecture financière internationale afin d'éviter une nouvelle crise économique et financière mondiale, qui a mis au jour d'importants risques et vulnérabilités dans le système économique et financier international. Cette volonté a été exprimée à nouveau dans le mandat de Doha et réaffirmée en 2015 dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui tous deux traduisent une volonté politique résolue de relever les défis du financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires.

A. Progrès accomplis

43. Les taux de croissance mondiaux sont toujours inférieurs à leurs niveaux d'avant la crise. Depuis la crise de 2008-2009, l'économie mondiale a poursuivi sur une trajectoire de croissance lente de l'ordre de 2,5 % en moyenne. Plus de sept ans après la crise, on observe encore des tendances déflationnistes, une diminution de la part des salaires et une importante sous-utilisation de la main-d'œuvre. Bien que le niveau des taux d'intérêt soit

historiquement bas depuis la crise, la demande mondiale réelle est insuffisante. Dans le même temps, la hausse de la part des bénéficiaires se conjugue à un effet de levier excessif, à un fort surendettement et d'importants flux financiers conjoncturels et volatils.

44. Pendant les deux décennies qui ont précédé la crise, le commerce international a progressé de 6,8 % par an, alors qu'il n'augmente plus que de 2,5 % depuis le début de la crise, suivant la même trajectoire de croissance que le produit intérieur brut mondial. En outre, la plupart des prix internationaux des produits de base ont fortement diminué en 2014 et en 2015, poursuivant la baisse amorcée depuis les niveaux records enregistrés en 2011-2012. Le relèvement des taux d'intérêt appliqués par la Réserve fédérale des États-Unis marque la fin de la politique monétaire expansionniste dans les pays développés. Il marque également la fin d'une période marquée par d'importantes entrées de capitaux dans les pays en développement ; au cours des douze derniers mois, on a déjà enregistré des sorties nettes de capitaux de ces pays.

45. Ces trois tendances, à savoir les sorties de capitaux, l'atonie du commerce international et la baisse des prix des produits de base, ne sont pas de bon augure pour les perspectives économiques des pays en développement. Selon toute probabilité, le ralentissement de la croissance observé dans de nombreux pays devrait se poursuivre. Les fragilités et les vulnérabilités sont évidentes dans certains cas, mais la plupart des pays en développement ne disposent que d'une marge de manœuvre limitée pour faire face à ces tendances négatives.

B. Contributions de la CNUCED concernant les questions macroéconomiques mondiales

46. Le rapport sur le commerce et le développement 2015, intitulé « Mettre l'architecture financière internationale au service du développement » analyse les tendances récentes de l'économie mondiale en examinant la timide reprise observée dans les pays développés et l'impact des répercussions financières et de la baisse des prix des produits de base dans les pays en développement. Il traite également des lacunes du système monétaire et financier international, qui n'est pas en mesure de réguler efficacement la liquidité internationale et de permettre la mise en œuvre de politiques anticycliques pour garantir une croissance stable. Le rapport analyse les lacunes persistantes dans la réglementation des banques internationales, dont les activités restent fortement marquées par un important effet de levier, une tendance procyclique et une vision à court terme. Ensemble, l'instabilité financière internationale et la déficience de la réglementation provoquent régulièrement des crises de la dette extérieure, alors même que l'économie mondiale ne dispose toujours pas d'un mécanisme équitable et efficace de règlement de la dette souveraine. Le régime actuel a un effet récessionniste, qui peut nuire à la viabilité de la dette, et il est favorable aux créanciers. Enfin, le système international a également besoin de mécanismes permettant d'assurer le financement du développement sur le long terme. Le rapport traite d'un certain nombre de réformes pouvant contribuer à mettre l'architecture financière internationale au service du développement.

47. La CNUCED a continué de jouer un rôle actif en offrant au Groupe des Vingt de nouveaux éclairages sur les politiques. Elle a travaillé en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail pour préparer divers exposés en vue des réunions du Groupe de travail sur le Cadre pour une croissance solide, durable et équilibrée, organe de concertation technique du Groupe des Vingt sur la macroéconomie, le commerce et le financement, soulignant la nécessité fondamentale d'assurer la participation de tous aux stratégies de croissance. La CNUCED a également mis en lumière la nécessité d'adopter des mesures en faveur de la demande globale pour soutenir l'emploi au lieu de s'appuyer sur la flexibilité du marché du travail. Depuis une série de réunions tenues en 2015, de nombreuses organisations internationales, notamment le Fonds monétaire international, l'Organisation

de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, partagent le point de vue de la CNUCED selon lequel les stratégies de croissance doivent inclure des politiques propres à entraîner une réduction des inégalités. En outre, en 2016, l'idée émise par la CNUCED d'adopter une politique budgétaire plus expansionniste et d'autres mesures destinées à soutenir la demande globale a commencé à être plus largement acceptée. Ce changement de point de vue a donné naissance à de nouvelles politiques dans divers pays du Groupe des Vingt, comme l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis, l'Indonésie et l'Italie.

48. La CNUCED a poursuivi ses activités dans le cadre d'un projet mené au titre du Compte pour le développement concernant l'intégration monétaire et financière Sud-Sud au niveau régional, en mettant un accent particulier sur l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Amérique latine et les Caraïbes. En Afrique de l'Ouest, de nouveaux travaux de recherche sur les effets de l'union monétaire ont permis de dégager d'importants éléments de réflexion sur les difficultés que peut rencontrer une zone de monnaie unique. Une étude préliminaire sur l'utilisation des fonds souverains a soulevé des questions sur le lien entre investissement public et investissement privé. En Amérique latine, de nouveaux travaux de recherche ont confirmé qu'il était nécessaire d'agir dans le secteur de l'économie réelle pour assurer la réalisation des ambitions des mécanismes de financement régionaux, en particulier dans le cas des projets interrégionaux d'infrastructure. En novembre 2015, la CNUCED a organisé, en collaboration avec le Gouvernement équatorien, un séminaire sur l'intégration et la coopération financières dans la région, auquel ont participé de hauts responsables de banques régionales de développement, de banques centrales, de ministères et d'organismes des Nations Unies.

C. Contributions de la CNUCED concernant les questions liées à la dette et au financement du développement

49. Comme l'a décidé l'Assemblée générale, la CNUCED est chargée d'établir le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur la dette extérieure et le développement. Le rapport 2015 porte sur l'évolution récente des indicateurs de la dette des pays en développement et des pays en transition. Il analyse les problèmes toujours plus importants auxquels sont confrontés les pays en développement pour maintenir et gérer la soutenabilité de la dette résultant des changements de l'environnement économique mondial, des modifications de la composition de leur dette extérieure et des incidences de plus en plus grandes des catastrophes naturelles.

50. La CNUCED a continué de chercher des réponses aux problèmes et aux défis nouveaux qui se posent aux pays en développement en ce qui concerne la dette et le financement du développement, comme l'y invitaient les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Acteur institutionnel de premier plan dans le financement du processus de développement, la CNUCED a contribué substantiellement, pour ce qui est de la dette et de la viabilité de la dette, à l'élaboration du premier rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement publié en mars 2016. À l'occasion du forum du Conseil économique et social sur le financement du développement, qui s'est tenu en avril 2016 à New York, la CNUCED a participé à une table ronde de haut niveau consacrée à la dette et aux questions systémiques, ainsi qu'à des manifestations parallèles connexes.

51. La CNUCED a continué à contribuer activement à la formation de consensus sur les questions de la dette et du financement du développement. Elle a assuré le secrétariat du Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine, dont les travaux ont abouti à l'adoption des Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine (résolution 69/319 de l'Assemblée générale), qui illustrent les préoccupations

croissantes que suscitent la recrudescence des crises de la dette souveraine et la viabilité à long terme de la dette dans un contexte marqué par la fragilité de l'économie mondiale, une question qui est au cœur des travaux de la CNUCED depuis de nombreuses années. En outre, la CNUCED a apporté son appui aux négociations menées dans le cadre de l'Assemblée générale concernant la résolution 70/190 sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement.

52. En décembre 2015, la CNUCED a organisé, au Siège de l'ONU, une table ronde de haut niveau qui a réuni plus de 70 participants et experts, afin d'examiner le rôle joué par les fonds non coopératifs (les « fonds vautours ») sur les marchés de la dette et dans la restructuration de la dette souveraine. Les participants, issus des secteurs privé et public, ainsi que de la société civile et des milieux universitaires, ont convenu qu'il était urgent de poursuivre le débat et de mettre en place des voies de recours acceptables, compte tenu en particulier du risque accru de voir, dans un proche avenir, des pays en développement se trouver dans l'incapacité de rembourser leur dette souveraine et tomber dans le surendettement.

53. La CNUCED est également venue en aide à cinq PMA (Bangladesh, Haïti, Mauritanie, Népal et Togo) dans le cadre de son projet sur le renforcement des capacités en matière de gouvernance réglementaire et institutionnelle de la dette souveraine, financé par le Compte pour le développement. En 2015, elle a organisé, en Jamaïque et au Népal, deux ateliers pour analyser les lacunes des cadres réglementaires et institutionnels de gouvernance de la dette souveraine, ainsi que pour examiner les moyens d'action possibles.

54. Grâce aux nombreux services de coopération technique et de conseil qu'il fournit, le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) de la CNUCED a continué d'aider les pays en développement et, plus particulièrement, les PMA, à renforcer leur capacité à maintenir un niveau d'endettement viable. Présent dans 57 pays et en lien direct avec 85 institutions, le programme SYGADE a apporté une aide concrète à ses utilisateurs pendant la période considérée, leur apprenant à mieux gérer la dette publique au jour le jour et à produire des données fiables sur le sujet, à partir desquelles ils pourraient élaborer leurs politiques.

V. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication

55. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté quatre documents finaux, assortis d'objectifs, buts et cibles clairement définis et devant être atteints à l'horizon 2015, ainsi que 11 grandes orientations et thèmes principaux. La CNUCED, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI. Elle contribue en outre à faciliter le commerce électronique, objet d'une des grandes orientations, et à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs du SMSI dans le cadre du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement.

A. Progrès accomplis

56. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, il a été demandé à l'Assemblée générale de procéder en 2015 à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet. Cet examen s'est conclu par une réunion de haut niveau d'une

durée de deux jours, les 15 et 16 décembre 2015, comme l'avait recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 68/302. Dans le document final de la réunion de haut niveau, les participants ont évalué les progrès accomplis, recensé les lacunes et les problèmes et formulé des recommandations pour l'avenir. L'Assemblée générale a demandé que les mesures visant à donner suite aux textes issus du SMSI soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et recommandé que les conclusions de l'examen suivant (prévu pour 2025) servent à préparer l'examen de la suite donnée au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

57. Les activités de suivi et de mise en œuvre des textes issus du SMSI restent utiles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Contributions de la CNUCED

58. De mai 2015 à mai 2016, la CNUCED a présidé le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, qui est le mécanisme interinstitutions chargé de coordonner les questions de fond et d'orientation liées à la mise en œuvre par l'ONU des textes issus du SMSI. La CNUCED a coordonné l'élaboration d'une déclaration du Conseil des chefs de secrétariat lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, en décembre 2015.

59. Dans le cadre de ses fonctions de présidente du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de coorganisatrice du SMSI, la CNUCED a apporté une contribution significative à la réunion de haut niveau qui a conclu l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, les 15 et 16 décembre 2015. La CNUCED a soumis à cette occasion un rapport consacré à l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI*, réalisé par la Commission de la science et de la technique au service du développement. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a pris acte du rôle crucial que les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent dans le développement, et de la nécessité de faire en sorte que les mesures visant à donner suite aux textes issus du SMSI soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle y a réaffirmé son engagement à donner suite aux textes issus du SMSI, pris acte de l'approche visant à associer les diverses parties prenantes et appelé à la poursuite des travaux du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et du Forum annuel du SMSI.

60. La Commission de la science et de la technique au service du développement a continué de suivre la mise en œuvre et les résultats du SMSI aux niveaux international et régional, et a établi le rapport annuel correspondant du Secrétaire général de l'ONU. Dans le cadre des activités annuelles de suivi, une table ronde ministérielle de haut niveau sur l'examen des progrès accomplis a été organisée à la dix-neuvième session de la Commission, qui s'est tenue du 9 au 13 mai 2016. La Commission a examiné les moyens de créer des synergies entre la mise en œuvre des textes issus du SMSI et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/125, le 3 mai 2016, le Président de la Commission a décidé de la composition du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération.

61. En 2016, la CNUCED a organisé le Forum du SMSI conjointement avec l'Union internationale des télécommunications, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle a participé au débat de haut niveau, a cofacilité la ligne d'action

* UNCTAD/DTL/STICT/2015/3.

sur le commerce électronique et a animé les débats et pris la parole à plusieurs séances. Elle a mis l'accent en particulier sur le potentiel offert par les TIC pour appuyer la réalisation de la cible 11 de l'objectif de développement durable 17, concernant la croissance commerciale des pays les moins avancés, la nécessité de faire en sorte que l'économie numérique se développe de manière équitable et durable, et l'importance des statistiques sur les TIC pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, la CNUCED a continué à apporter des contributions significatives aux travaux du Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC au service du développement.

62. En s'appuyant sur les conclusions du rapport de 2015 sur l'économie de l'information consacré aux moyens de libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement, la CNUCED a en outre contribué à la ligne d'action du SMSI sur le commerce électronique dans le cadre de sa semaine du commerce électronique, en avril 2016. Au cours de cette semaine, de nombreuses parties prenantes ont échangé des vues sur le commerce électronique dans l'économie mondiale, les conséquences de la protection et de la confidentialité des données pour le commerce et le développement, la prochaine initiative « Commerce électronique pour tous » visant à tirer le meilleur parti possible des possibilités économiques offertes par le commerce électronique, et l'amélioration des statistiques officielles sur le commerce électronique.

VI. Pays en situation particulière

A. Pays les moins avancés

1. Progrès réalisés dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

63. Conformément aux alinéas o) et p) du paragraphe 41 du Mandat de Doha, la CNUCED a soutenu activement la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), qui doit notamment permettre à la moitié de ces pays de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020 (par. 28). Dans ce cadre, elle contribue à la mise en œuvre du Programme d'action au moyen d'activités de recherche et d'analyse des politiques ainsi que de coopération technique. La réunion consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en mai 2016, avait pour objet de recenser les progrès accomplis et les moyens d'aller de l'avant.

2. Contributions de la CNUCED

64. Le *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés* a abordé les difficultés liées à la transformation des zones rurales dans les PMA et a montré que l'exode rural dû à la pauvreté était la cause des taux excessifs d'urbanisation dans un certain nombre de PMA. Ce rapport contenait des recommandations sur les moyens de transformer les économies rurales. La CNUCED a aussi établi le *Rapport sur le développement économique en Afrique*, qui contient des informations utiles pour les nombreux PMA africains et préconise des mesures délibérées, concertées et proactives pour promouvoir la transformation structurelle et le découplage entre le processus de croissance et l'exploitation des ressources naturelles. La transformation structurelle ne peut être réalisée sans action ciblée visant à promouvoir des politiques adaptées à la situation des pays concernés.

65. La CNUCED a apporté des contributions importantes à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenu du 27 au 29 mai 2016, et elle a organisé une manifestation parallèle de haut niveau consacrée aux moyens de favoriser les progrès structurels visant à accélérer le reclassement des pays les moins avancés. Elle a aussi

organisé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, une réunion consacrée à la mobilisation d'investissements dans les régions rurales dans les PMA.

66. La CNUCED a mis en œuvre un projet visant à améliorer les capacités de certains de PMA à exporter des produits halieutiques vers les pays développés et les pays en développement. Ce projet incluait la réalisation de recherches et d'analyses sur la stratégie à adopter pour développer et diversifier les exportations et sur les problèmes rencontrés par le Cambodge, les Comores, le Mozambique et l'Ouganda en matière de respect des normes internationales. Elle a aussi élaboré un manuel de formation visant à renforcer les capacités des PMA d'augmenter et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques, portant notamment sur les moyens d'améliorer les normes nationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires afin de les aligner sur les normes sanitaires et phytosanitaires internationales.

67. La CNUCED a élaboré et mis en œuvre un projet visant à renforcer les capacités des ministères du commerce et de la planification économique de plusieurs PMA (Bhoutan, Éthiopie, Kiribati, Lesotho, République démocratique populaire lao et Sénégal) à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies commerciales pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté. Elle a élaboré un manuel sur l'intégration du commerce, qui s'inspire des enseignements tirés de l'expérience des pays bénéficiaires et contient des informations utiles sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies commerciales efficaces. Ce manuel contribuera à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités dans d'autres PMA et servira de guide pour l'élaboration des orientations générales dans les pays en développement.

B. Petits États insulaires en développement

1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)

68. En 2010, dans sa résolution 65/2, l'Assemblée générale a appelé à formuler des « recommandations concrètes » et à « réfléchir à des mesures nouvelles et plus efficaces, qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement » propres aux petits États insulaires en développement. En 2014, dans les Orientations de Samoa, les États Membres se sont engagés de nouveau « à prendre des mesures urgentes et concrètes pour remédier à la vulnérabilité » de ces pays, ce qui a contribué à renforcer l'engagement et l'action de la CNUCED à l'appui des efforts déployés par ces pays pour accroître leur résilience.

2. Contributions de la CNUCED

69. La CNUCED continue de proposer une réforme des critères utilisés pour déterminer l'opportunité du reclassement des pays les moins avancés qui sont aussi des petits États insulaires en développement. Elle préconise de donner plus de poids au critère de vulnérabilité afin d'éviter le reclassement *forcé* de pays très vulnérables. En collaboration avec d'autres partenaires régionaux et internationaux, la CNUCED fournit une assistance technique à six petits États insulaires en développement (Îles Salomon, Kiribati, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu), l'accent étant mis sur le renforcement de la résilience et les progrès économiques structurels.

70. La CNUCED appuie également la proposition visant à créer une catégorie spécifique pour les petits États insulaires en développement afin qu'ils bénéficient de mesures internationales spéciales à l'appui de leurs efforts de renforcement de la résilience.

71. Les activités en cours de la CNUCED concernant les répercussions des changements climatiques sur les transports maritimes comprennent notamment un projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, intitulé « Effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier dans les Caraïbes : Renforcement de la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement ».

C. Pays en développement sans littoral

1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

72. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, adopté en 2014 pour apporter une réponse globale aux problèmes rencontrés par ces pays, vise à lutter contre la pauvreté due à l'enclavement par la mise en œuvre de mesures concrètes dans des domaines prioritaires déterminés.

2. Contributions de la CNUCED

73. Conformément au Programme d'action de Vienne, la CNUCED aide les pays en développement sans littoral à diversifier leurs productions de produits de base, à créer de la valeur ajoutée et à procéder à des réformes économiques structurelles.

74. À l'occasion de la réunion sur le suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral s'est tenue à Livingstone (Zambie) en 2016, la CNUCED a organisé une réunion destinée à promouvoir la transformation structurelle des pays en développement sans littoral. En avril 2016, elle a participé à un atelier national sur l'intégration du Programme d'action de Vienne organisé en Mongolie qui visait à intégrer de manière systématique le Programme d'Action aux niveaux de la planification, de la mise en œuvre et de l'examen, afin de répondre aux besoins de développement propres à la Mongolie.

75. En 2015, la CNUCED a publié une étude sur la facilitation de la participation des pays en développement sans littoral aux chaînes de valeur dans le secteur des produits de base qui présente des données empiriques et historiques montrant que la diversification ainsi que la création et la rétention de valeur ajoutée sont des éléments essentiels pour le développement durable des pays en développement sans littoral. L'étude repose sur les enseignements de cinq études de cas ayant permis d'analyser les données d'expérience dans certains secteurs au Botswana, en Mongolie, en Ouzbékistan, au Paraguay, et en Zambie. Elle défend l'hypothèse selon laquelle les arguments en faveur de la diversification des produits de base sont plus pertinents que jamais pour les pays en développement sans littoral car ces produits constituent une part importante de leurs exportations. Ces pays doivent se doter d'institutions appropriées à même de coopérer avec les investisseurs du secteur privé en vue de mettre en place les infrastructures nécessaires pour une production à valeur ajoutée.

76. En janvier 2015, la CNUCED a participé en République démocratique populaire lao à un atelier qui avait pour objectif d'aider les décideurs politiques, les ministres et les responsables gouvernementaux de la République démocratique populaire lao à préparer le reclassement à terme du pays. La CNUCED estime que les pays susceptibles de satisfaire aux critères de reclassement dans un avenir proche, tels que la République démocratique populaire lao, devraient utiliser ce reclassement comme un facteur permettant de mobiliser et d'encourager les actions en faveur d'un développement général et durable à long terme afin d'éviter de rester piégé dans la catégorie des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.